



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) SUR LE PREAVIS
N° 06/2025 « DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 70'000.- POUR
LA RENOVATION DE LA PLACE DE JEUX DE COTTENS »**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Madame Ruth Müller et Messieurs Felix Mann, Gilles Jotterand, Adrian Marti, Pascal Stump et Nicolas Walker (rapporteur), Madame Anick Delay étant excusée, s'est réunie le 14 avril 2025 en présence de Mme Marie-Christine Gilliéron (syndique), Messieurs Claude Dumauthioz, Aurel Matthey, Claude-Alain Cavigioli et François Delay (municipaux) pour statuer sur le préavis municipal n° 06/2025. Elle déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

En amont de ladite séance, la CoFin avait envoyé à la Municipalité une liste de questions afin d'assurer une séance efficace et de laisser à la Municipalité le temps nécessaire pour préparer leurs réponses et explications. Pour faciliter la lecture de ce rapport, la CoFin se limite à ne mentionner que les points qui semblent, à ses yeux, les plus importants.

Lors de cette séance les représentants de la Municipalité ont su répondre à nos questions et interrogations, et nous tenons à remercier la Municipalité et leurs équipes pour le travail effectué dans l'élaboration de ce préavis.

Remarques générales :

Soutiens financiers :

La rénovation de la place de jeux de Cottens étant rendue nécessaire à la suite des dégâts causés par les intempéries de juin 2024, le cas a été signalé à l'ECA qui a indiqué ne pas entrer en matière pour des dédommagements car le projet ne prévoit pas une simple remise en état à l'identique. Cependant, la place de jeux se situant sur un axe de ruissellement des eaux et le projet prévoyant une amélioration du revêtement, la Municipalité envisage de solliciter une participation financière pour ces travaux, via le Fonds d'encouragement aux mesures contre les éléments naturels de l'ECA ; le montant de cette éventuelle participation ne peut cependant pas être chiffré à ce jour.

En sus de l'ECA, la CoFin encourage la Municipalité à solliciter d'autres organismes para-étatiques (Loterie Romande, Fonds du Sport vaudois...) pour l'octroi d'éventuels subsides permettant de diminuer le coût final de cette installation pour notre commune.

Coûts de la rénovation :

Les coûts devisés par les trois entreprises pour la fourniture des jeux sont similaires. Concernant la préparation et la pose du sol synthétique, trois entreprises seront mises en concurrence suivant une démarche similaire à ce qui avait été fait pour les places de jeux d'Apples et de Reverolle.



La Cofin regrette toutefois que le préavis 06/2025 ne mentionne nulle part le coût de l'intervention des services communaux dans la remise en état de cette place. La Municipalité estime ce coût à environ CHF 10'000.-.

Le coût effectif total de ce projet se rapprocherait donc de CHF 80'000.- plutôt que de CHF 70'000.- compte tenu de la part des travaux confiés aux employés communaux. Ce montant reste toutefois inférieur à celui que facturerait une entreprise tierce pour une livraison clé en main d'une place de jeux similaire.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, considérant que notre commune a les moyens financiers d'effectuer cet investissement, la CoFin vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

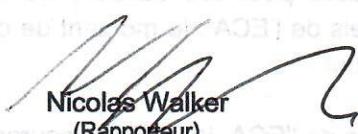
Le Conseil communal de Hautemorges

- vu le préavis municipal n°06/2025,
 - oui les rapports de la Commission des infrastructures loisirs et sports et de la Commission des finances,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide

- d'autoriser la Municipalité à lancer les travaux de réfection de la place de jeux de Cottens pour un montant de CHF 70'000.-,
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 70'000.-,
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.

Hautemorges, le 5 mai 2025


Felix Mann
(Président de la CoFin)


Nicolas Walker
(Rapporteur)